

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Juin 2009

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/13

OBJET : Reclassement de la RD 80 A et d'une section de la RD 80 dans la voirie communale de La Ferté-sous-Jouarre.

- Canton de La Ferté-sous-Jouarre.

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet le reclassement de la RD 80 A et d'une section de la RD 80 dans la voirie communale de La Ferté-sous-Jouarre.</p>

Lors de sa séance du 13 septembre 1991, notre Assemblée départementale a pris en considération :

- le reclassement dans la voirie départementale des boulevards du Président Wilson et de Turenne, sous l'appellation « RD 80 » ;
- le déclassement de la RD 80, entre la RN 3 et la Place de l'Hôtel de Ville ;
- le déclassement de la RD 80 A, sur plusieurs sections.

Alors que les boulevards du Président Wilson et de Turenne ont bien été classés routes départementales, les procédures de reclassement en voirie communale n'ont pas été menées à terme.

Or les sections de RD 80/RD 80 A concernées ont un intérêt essentiellement local qu'il s'agisse des rues Michel Fauvet, des Pelletiers et du Faubourg aujourd'hui transformées en rues semi-piétonnes (RD 80 A – 609 m), ou de la rue Pierre Max (RD 80-245 m) ou enfin de la rue du Petit Morin (RD 80 A – 330 m).

Ces reclassements sont donc des régularisations d'accords anciens entre les collectivités. Il n'est pas prévu de travaux de remise en état.

La commune de La Ferté-sous-Jouarre a accepté ces reclassements, y compris celui du pont Charles de Gaulle, par délibération du Conseil municipal du 5 mars 2009.

Je vous remercie de bien vouloir adopter, si vous en êtes d'accord, le projet de décision auquel est annexé un plan visualisant les sections concernées.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/13 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. GARCIA
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. RIGAULT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Juin 2009

OBJET : Reclassement de la RD 80 A et d'une section de la RD 80 dans la voirie communale de La Ferté-sous-Jouarre.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Article 1 : de déclasser les sections des RD 80 et RD 80 A conformément au plan annexé ;

Article 2 : de demander au Maire d'intégrer ces voies dans le domaine public communal conformément à la délibération du Conseil municipal du 5 mars 2009.

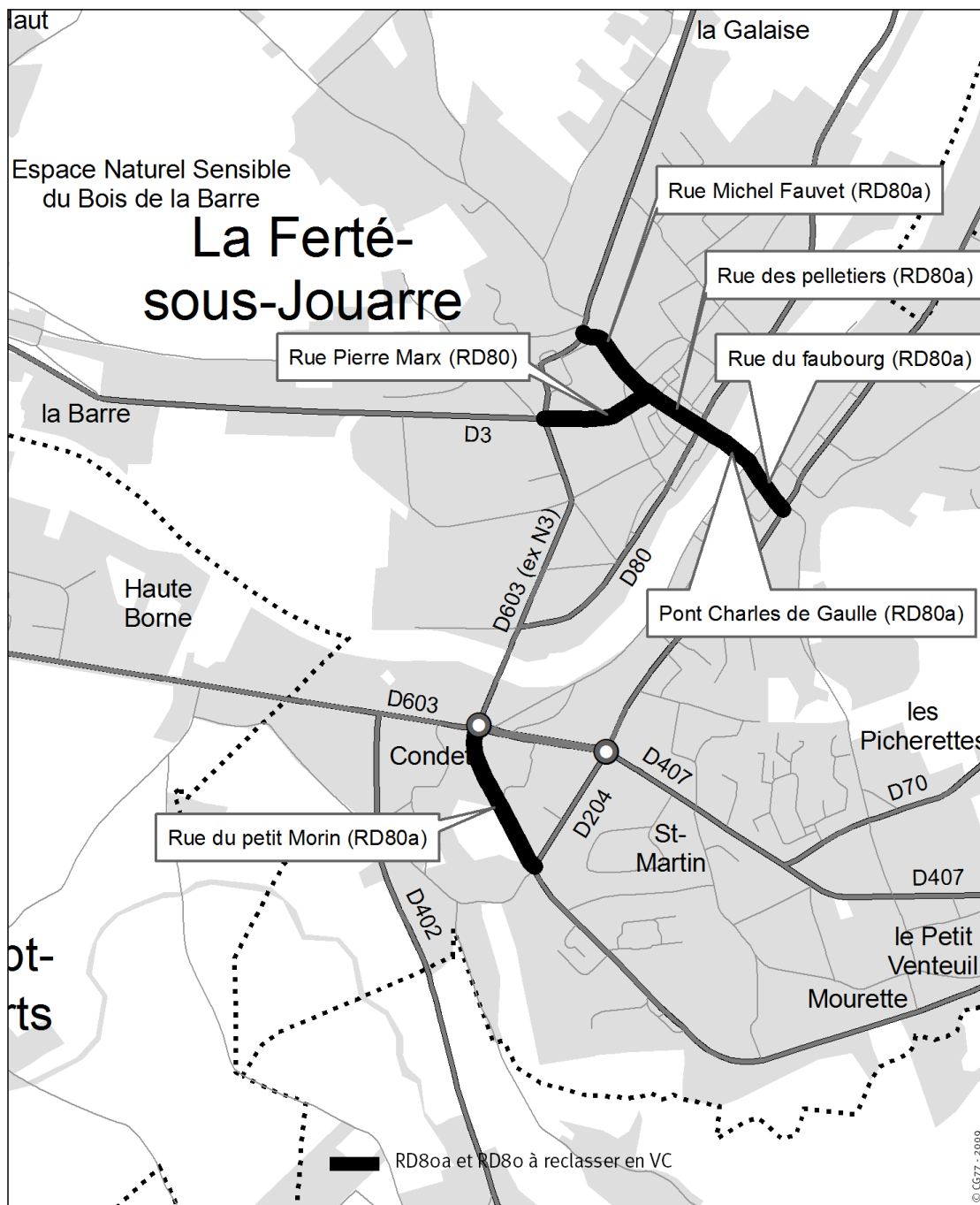
LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe



RECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE
DE LA RD80 ET LA RD80A
COMMUNE DE LA-FERTE-SOUS-JOUARRE



Cartographie : Département de Seine et Marne - S. Rochereau - DPR - mai 2009
Source : Département de Seine et Marne - SIG - DPR / IGN ©BDTOPO© / IAURIF SIGR

